



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

Veille sur les opportunités de financement

012 / Avril 2018

ZOOM SUR...

➤ FORIM //APPEL A PROJETS [PRA/OSIM] 2018

Vous êtes une **OSIM** (Organisation de Solidarité Internationale issue de l'Immigration). Vous avez un projet dans les secteurs suivants : **Santé / Education / Eau / Développement Economique / Développement Rural et Agricole / Développement Social**. Votre projet se déroule dans l'un des pays suivants : *Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Angola, Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarusse, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Chine, Cisjordanie et bande de Gaza, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Etats fédérés de Micronésie, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Futuna, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Île Marshall, Île Salomon, Îles Cook, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghize, Kiribati, Kosovo, Laos, Lesotho, Liban, Liberia, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Mongolie, Monténégro, Montserrat, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Niue, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, République Centrafricaine, République Démocratique de Corée, République Démocratique du Congo, République Dominicaine, République du Congo, Rwanda, Samoa, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Sri Lanka, Ste Lucie, Ste-Hélène, St-Kitts et Nevis, St-Vincent et Grenadines, Suriname, Swaziland, Syrie, Tadjikistan, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tokelau, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Vanuatu, Venezuela, Vietnam, Wallis, Yémen, Zambie, Zimbabwe..* La demande de subvention par projet est plafonnée à **15 000 euros**, et dans tous les cas la subvention ne peut représenter **plus de 70% du montant total du projet**. **Le recours à un Opérateur d'Appui labellisé [OPAP] du PRA/OSIM est obligatoire pour pouvoir déposer un projet**. L'accompagnement des OSIM par les OPAP **est totalement gratuit** dans le cadre du PRA/OSIM (exclue la convention de partenariat OPAP-OSIM pour les projets financés). La date limite de candidature est fixée **au 19 mai 2018 à minuit**. Retrouvez le dossier de candidature du PRA/OSIM 2018 téléchargeable en format (Word) ainsi que le calendrier des réunions d'information, des ateliers d'écriture, des journées de formation, en ligne sur www.forim.net.

Informations complémentaires : contactez **Lamine TRAORE** ou **Paul Henri KAMMEGNE** Chargés de mission au FORIM Email : praosim@forim.net Tél : 01 46 07 61 80.

➤ **FNH – FORIM // Programme Génération climat**

Sensibiliser les jeunes aux enjeux du changement climatique et aux inégalités qui en découlent, les inciter à devenir des acteurs de la solidarité et les accompagner dans la définition et la mise en œuvre de projets en France et/ou à l'international, tels sont les objectifs du programme « Génération Climat ». Conçu par la FNH et le FORIM, « Génération Climat » s'adresse **aux jeunes de 15-35 ans, notamment ceux issus des migrations**. De la réflexion à l'action, tout est mis en œuvre pour susciter l'envie d'agir et favoriser la réalisation des initiatives contre le changement climatique. Pour accompagner les porteurs de projets, le programme propose trois dispositifs de soutien financier : Agir en France, Agir en service civique, Agir à l'international. Pour candidater, il suffit de remplir en ligne, sur www.generation-climat.org, l'un des trois formulaires correspondant à chacun des dispositifs. Pour en bénéficier, l'action mise en œuvre doit combiner la lutte contre les changements climatiques et la solidarité en France ou à l'international. Le montant des subventions sont les suivants : i) **Jusqu'à 1000 euros** pour Agir en France : Dispositif **ouvert à un groupe de jeunes de moins de 35 ans, composé de 3 personnes minimum**. ii) **Des subventions pour Agir en service civique** : Dispositif **ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans**. Génération Climat offre la possibilité de réaliser son projet dans le cadre d'une mission de service civique **de 6 mois, en France et/ou à l'international, en indemnisant la structure d'accueil à hauteur de 1500 euros**. L'indemnité mensuelle du volontaire sera pris en charge par le dispositif national de service civique. iii) **Jusqu'à 10 000 euros pour Agir à l'international** : Dispositif **ouvert à une association dite « plurielle »** qui porte un projet de lutte contre les changements climatiques et de solidarité internationale à l'étranger. Dates limites de candidatures :

Dispositifs	1 ^{ère} session	2 ^{ème} session	3 ^{ème} session
« Agir en France »	30/05/2018	31/07/2018	31/10/2018
« Agir en service civique »	15/04/2018	31/07/2018	31/10/2018
« Agir à l'international »	17/09/2018		

Informations complémentaires : Contactez Jules OBAMA : julobama@forim.net et/ou Inès LAZGHAB i.lazghab@fnh.org ou encore www.generation-climat.org // contact@generation-climat.org

➤ **GRDR // Prix « J'M » Jeunesse et Migration 2018**

Le Prix « J'M » Jeunesse et Migration est une initiative destinée à **soutenir financièrement des projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) portés par des jeunes (18-35 ans) au sein d'associations intervenant sur les thèmes « migration/développement » et/ou « migration/citoyenneté »**. Il s'inscrit dans le projet "ODD et Migrations" qui vise **une meilleure appropriation des enjeux liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD) tout en valorisant le rôle joué par les migrations dans la réussite de ces objectifs**. Le prix aura lieu dans **5 régions en France (Ile-de-France, Hauts-de-France, Grand Est, Normandie, Centre-Val de Loire)**. Il s'adresse aux associations composées i) d'au moins **3 membres âgés entre 18 et 35 ans directement porteurs de la candidature et pilotes du projet** ; ii) impliqués sur les **enjeux de migration** iii) agissant **en France ou à l'international**, iv) ayant une **existence juridiquement établie depuis au moins 6 mois** à la date d'inscription à la soirée de lancement ; v) pouvant justifier d'une **part de co-financement du projet à hauteur 2500 euros** (pour un prix s'élevant 2 500 euros). Date limite de candidature : **19 mai 2018**

Informations complémentaires : <https://grdr.org/Le-Prix-J-M-Jeunesse-et-Migration> // Marie LESENEY
Tél : 01.77.93.20.20 // marie.leseney@grdr.org

➤ **MEAE // Programme JSI**

Le JSI (Jeunesse Solidarité International) est un dispositif du Ministère des Affaires Étrangères, qui finance les projets solidaires à l'international, co-construits entre un groupe de jeunes français, un groupe de jeunes en binôme à l'international et un partenaire local. Il a pour objectif de **promouvoir des activités collectives, solidaires et durables, permettre à des jeunes de se rencontrer, d'échanger et d'agir ensemble autour de projets de construction, réhabilitation, à caractère environnemental, culturel (théâtre, danse, musique...) et sportif**. Il s'agit de **soutenir la rencontre interculturelle de groupes de jeunes des quatre coins du monde autour d'une action de développement dans les pays éligibles, mais également en France**. La subvention JSI peut aller jusqu'à **7 500 euros**, mais **ne peut dépasser 50% du montant total du budget** du projet. Ce dispositif s'adresse aux groupes de 4 à 16 jeunes et de 4 à 16 binômes à l'international, âgés entre 15 à 25 ans. Seuls **20 % maximum des jeunes du groupe** peuvent avoir réalisé une action JSI déjà financée. La durée **minimale** du séjour sera de **15 jours**, dont **au moins 10 jours pleins consacrés à l'action**. Actions éligibles : **i) Chantiers, construction, rénovation (écoles, dispensaires) ; ii) Echanges culturels (musique, théâtre) ; iii) Formation** c'est-à-dire les échanges de savoirs faire, passation de savoirs « on apprend là-bas ». Date limite de candidature : pour les actions qui se réaliseront **du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018**, le délai de dépôt des dossiers est **le 29 juin 2018**. Pour déposer un dossier de demande de financement auprès du dispositif JSI, **IL FAUT ETRE PARRAINÉ ET ACCOMPAGNÉ ! Le FORIM parraine et accompagne les associations de jeunes de son réseau ou non : contactez-nous au minimum 1 mois avant la date limite du dépôt des dossiers.**

Informations complémentaires : <http://www.fonjep.org/solidarite-internationale/projets-de-jeunes-ysi-et-vvvsj>

Contact au sein du FORIM : Jules OBAMA, @ : jobama@forim.net. Tel : 01 44 72 02 88

➤ **FORIM // Ouverture du dispositif « Coup de pouce » 2017 - 2018**

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme d'Appui à la Structuration et au Renforcement des Capacités d'action des OSIM et des réseaux d'OSIM » [SMA 4], le FORIM ouvre le dispositif « coup de pouce » 2017-2018 qui s'étend du **1er novembre 2017 au 31 décembre 2018**. Le dispositif « coup de pouce » vise à **labelliser des actions de proximité conduites directement par les organisations membres du FORIM (FOSIM/COSIM), ou parrainées par elles lorsque le portage des actions sera fait par une OSIM membre de leurs réseaux**. Les actions soutenues devront **œuvrer en faveur d'une meilleure intégration des personnes issues de l'immigration - notamment des femmes et des plus jeunes - en leur apportant un appui dans la mise en œuvre de leurs activités en France**. Ces actions prendront la forme de rencontres thématiques, de formations à l'attention des OSIM, de création ou de diffusion d'outils... Les subventions octroyées par le Bureau du FORIM pour chaque dossier reçu varient entre **1000 et 3000 euros**. Les dossiers sont reçus au fil de l'eau et traités dès leur réception. La sélection des projets se fait par le Bureau du FORIM chaque mois.

Informations complémentaires : <http://www.forim.net/contenu/ouverture-du-dispositif-coup-de-pouce-2017-2018>

➤ Ile-de-France // Soutien aux projets associatifs en faveur des quartiers en politique de la ville

Cet appel à projets vise à **favoriser et soutenir des projets d'organismes associatifs mettant en œuvre des projets en Ile-de-France concernant des quartiers en politique de la ville**. Ces projets doivent être menés au bénéfice des habitants des quartiers situés en politique de la ville. Trois axes d'intervention sont prévus : **i) le développement de la cohésion sociale et territoriale ; ii) la défense des valeurs de la République et de la citoyenneté ; iii) la place des femmes dans l'espace public**. Les projets pourront concerner plusieurs quartiers et se déployer en réseau. A ce titre, les projets présentant une dimension régionale et non seulement locale seront privilégiés. Trois types de projets peuvent être à ce titre retenus : **1) des projets destinés à renforcer la cohésion sociale et territoriale** et visant à lutter contre le décrochage scolaire en favorisant l'accès de tous les jeunes à la formation. Lutte contre l'illettrisme...répondant au descriptif des actions éligibles du règlement d'intervention . **2) des projets destinés à défendre les valeurs de la République et la Citoyenneté** destinés aux jeunes, adultes, familles, professionnels de l'éducation, acteurs professionnels du territoire, qui doivent répondre au descriptif des actions éligibles du règlement d'intervention. **3) des projets visant à favoriser la place des femmes dans l'espace public** répondant aux conditions précisées dans le descriptif des actions éligibles du règlement d'intervention. La subvention régionale est fixée **au maximum à 50 % de la dépense subventionnable** (= total des dépenses éligibles), dans **la limite d'un montant maximum de subvention** fixé par dossier à : **50.000 € par an**. La transmission du dossier se fait via la [plateforme des aides régionales](#) (PAR) (rubrique Aides régionales et services). Date limite de candidature : **4 mai 2018**.

Informations complémentaires : <https://www.iledefrance.fr/aides-regionales-appels-projets/aide-aux-quartiers-politique-ville>

➤ Fondation AFNIC // solidarité numérique

Le présent appel à projets concerne des actions **visant à mettre en place des nouvelles formes de collaboration ou impliquant directement des bénéficiaires éloignés socialement, économiquement, ou géographiquement du numérique dans leurs pratiques personnelles ou professionnelles**, avec en priorité : **i) Les habitants de territoires ruraux et centre-bourgs éloignés des métropoles urbaines, ou de zones non urbaines, difficiles d'accès ; ii) Les habitants de quartiers subissant un fort taux de chômage et d'exclusion sociale, habitants en insertion professionnelle ou en décrochage scolaire ; iii) Tout public confronté à des difficultés d'utilisation quotidienne des outils numériques quels que soient les âges, spécificités et territoires, iv) Tout public soit en grande précarité, soit en situation de handicap, soit senior**. Les axes de l'AAP sont : **Axe 1** : Le numérique pour accompagner les évolutions de notre société ; **Axe 2** : L'accès au numérique pour favoriser l'insertion sociale ou professionnelle des publics isolés ; **Axe 3** : Le numérique, un moyen d'améliorer l'efficacité des actions. Date limite de candidature : **4 mai 2018**.

Informations complémentaires : <https://www.fondation-afnic.fr/fr/Appel-a-projets.htm>

➤ Association 4D et WECF France // « Construire une Europe durable pour toutes et tous »

Le projet « Construire une Europe durable pour toutes et tous », financé par la Commission Européenne dans le cadre du programme DEAR1 (Développement, éducation et sensibilisation), vise à **mieux faire connaître les Objectifs du Développement Durable (ODD)**. L'objectif des financements est de **sensibiliser les acteurs locaux (organisations de terrain, citoyens, et collectivités territoriales) aux ODD et de susciter leur engagement dans la mise en œuvre de ces objectifs dans les territoires**. Dans les actions qu'ils vont

mener, les porteurs de projet qui se verront attribuer les financements devront **cibler à la fois des groupes locaux formels et informels** (pour démultiplier les impacts du projet en termes de sensibilisation et de renforcement de capacités), **et les citoyens**, notamment les scolaires et étudiants pour les sensibiliser aux ODD et aux modes de vie durables. Les projets devront contribuer à atteindre les résultats suivants : **i)** renforcer les capacités des acteurs locaux, **ii)** renforcer et/ou créer des réseaux et plateformes locaux d'échange de pratiques et de savoirs sur la mise en œuvre et le suivi des ODD, **iii)** renforcer les alliances entre acteurs locaux engagés dans la mise en œuvre des ODD, **iv)** sensibiliser et engager les citoyens dans la promotion des ODD. Le montant alloué par projet est de **1000 euros**. Les activités devront être mises en place **au niveau local, en France**. Date limite de candidature : **6 mai 2018 à minuit**, par courrier électronique à lesoddetnous@asso4d.org.

Informations

complémentaires :

<https://drive.google.com/drive/folders/14HI9wNBA3ls4FRqzyeQOg0ZyagxDuCOe>

➤ **Fondation Renault // Favoriser l'accès à l'emploi dans le domaine du recyclable/énergies renouvelables**

La fondation cherche à **promouvoir l'insertion socio-professionnelle** grâce à une activité en lien avec : **i) le recyclage** : *d'objets en fin de vie en vue d'une réutilisation avec ou sans reconditionnement ; **la transformation de cet objet pour un autre usage en tant que nouveau produit ou matériau. Et/ou **ii) les énergies renouvelables** : *création et mise en œuvre de panneaux solaires, de fours solaires, de citernes productrices de gaz permettant de fournir de l'énergie pour des besoins domestiques ; **solutions de stockage et de distribution d'électricité produites par l'énergie solaire et le vent. Cette activité d'aide à l'insertion par l'emploi doit avoir lieu sur un périmètre **France et/ou dans un pays où Renault est fortement implanté**. Les projets seront notamment évalués sur : **a)** la correspondance stricte avec la thématique et la stratégie RSE pour l'inclusion et mobilité durable ; **b)** l'impact, l'implantation dans nos bassins d'emplois ainsi que le nombre de bénéficiaires ; **c)** l'implication des collaborateurs (bénévolat, mécénat de compétence....) ; **d)** la pérennité du projet et la perspective de déploiement sur **3 ans** ; **e)** le lien avec le monde automobile ou la mobilité serait un plus ; **f)** la faisabilité opérationnelle et financière ; **g)** le caractère original et innovant. Le lauréat désigné bénéficiera d'un montant de **90 000 euros** en un seul versement pour une durée **de 3 ans**. Le dossier de candidature est à télécharger [ici](#), et doit être envoyé par mail à l'adresse de la Fondation Renault fondation.renault@renault.com. Date limite de candidature : **14 mai 2018**.

Informations

complémentaires :

<https://www.fondation.renault.com/wp-content/uploads/2018/04/Appel-%C3%A0-projet-Fondation-Renault-Juin-2018.pdf>

➤ **Fondation Bouygues // Ecrit & Numérique**

Après avoir soutenu pendant près de 10 ans l'accompagnement d'écrivains en herbe, la Fondation Bouygues Telecom initie cette année un nouvel axe de mécénat culturel autour de l'écrit et du numérique. L'appel à projets «Ecrit & numérique » **soutiendra les initiatives qui favorisent l'accès ou facilitent la diffusion au plus grand nombre de productions culturelles écrites via le numérique**. Les projets pourront notamment relever de l'un des domaines suivants : **i)** Acquisition de la lecture et l'écriture ; **ii)** Accès aux textes pour les publics empêchés, notamment du fait de leur handicap ou de leur situation géographique ou sociale ; **iii)** Valorisation de fonds d'archive inédits ; **iv)** Diffusion de créations littéraires innovantes auprès du grand public. Les projets lauréats se verront attribuer des dotations **allant de 5 000 € à 20 000 €**. Date limite de candidature : **15 mai 2018**.

Informations complémentaires : <http://projets.fondation.bouyguestelecom.fr/fr>

➤ **Fondation de France // Sida, santé et développement – genre et VIH**

La Fondation de France souhaite aider les projets innovants qui répondent notamment à un des objectifs suivants : **i)** promouvoir l'implication et la responsabilisation des hommes dans la lutte contre le sida et leur recours au dépistage et aux soins ; **ii)** prendre en compte les problèmes sanitaires spécifiques des femmes et des hommes vivant avec le VIH ; **iii)** prendre en compte les violences faites aux femmes comme facteur d'exposition au VIH et favoriser, dans ce contexte, la mise en place de nouvelles stratégies de prévention et de soins, y compris en direction des hommes auteurs de violences; **iv)** intégrer la problématique du VIH dans les services de planning familial, de santé sexuelle et reproductive et réciproquement ; **v)** prendre en compte la pression sociale à la maternité pour accompagner les femmes dans leurs stratégies de réduction des risques sexuels ; **vi)** renforcer les capacités des femmes et la connaissance de leurs droits (empowerment) ; **vii)** renforcer les capacités des structures en matière d'approche «genre» (formation, diagnostic / audit, évaluation, capitalisation de bonnes pratiques...). Le projet soumis devra être basé dans l'une des zones géographiques suivantes : •**les départements d'outre-mer suivants** : Mayotte, Antilles et Guyane ; • **Afrique subsaharienne francophone**, soit les pays suivants : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Île Maurice, Madagascar, Mali, Niger, République du Congo, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo. Les projets **devront être portés par des structures issues de ces zones géographiques**. L'aide de la Fondation de France est apportée sous forme d'une subvention **annuelle ou pluriannuelle (durée maximale de trois ans)**. Les projets pluriannuels sont fortement encouragés. Date limite de candidature : **16 mai 2018**.

Informations complémentaires : <https://www.fondationdefrance.org/sites/default/files/atoms/files/sida18.pdf>

➤ **Fonds de Dotation QUALITEL // hébergement, éducation, recherche, numérique**

Pour sa 7e édition, le Fonds de Dotation QUALITEL lance un premier appel à projets au printemps pour **soutenir des initiatives emblématiques et novatrices en faveur des logements des plus défavorisés**. D'une dotation globale de **90 000€**, il concerne tout organisme sans but lucratif ayant un projet d'intérêt général dans l'une des quatre catégories suivantes : **i)** Les initiatives favorisant **l'accès à un logement décent et de qualité des populations défavorisées** ; **ii)** Les initiatives favorisant **l'éducation et la formation aux bons usages du logement** des personnes défavorisées ; **iii)** **Les projets de recherche concernant l'habitat** : prévention et protection de l'hygiène et de la santé publique, défense de l'environnement naturel, lutte contre la pollution et les nuisances, prévention des risques naturels et technologiques, amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural ; **iv)** **Les initiatives numériques** en lien avec l'accès au logement, la formation au « savoir-habiter » et la recherche (plateformes, applications, logiciels...). HUMANIS s'engage au côté du Fonds de dotation QUALITEL pour soutenir des actions en faveur de **l'autonomie et du maintien à domicile des personnes âgées dépendantes et vulnérables**. Deux prix spéciaux de **10 000 €** seront remis : **a)** Un prix de **10 000 €** sur la thématique de l'adaptation de l'habitat ; **b)** Un prix de **10 000 €** sur la thématique de l'accessibilité aux services d'aide et d'assistance à domicile. Les projets privilégiés **se déroulent en France et dans les territoires d'outre-mer** mais **un projet à l'international peut être envisageable**. Date limite de candidature : **31 mai 2018**.

Informations complémentaires : <https://www.qualite-logement.org/qui-sommes-nous/fonds-de-dotation/appe-a-projets-printemps-2018.html>

➤ **Fondation d'entreprise Caisse D'epargne Rhône Alpes // Préservons la ressource en eau**

La Fondation Caisse d'Epargne Rhône Alpes a pour objet de soutenir des opérations de solidarité en Rhône Alpes autour de 3 axes : **a) SOCIAL** : s'impliquer pour favoriser l'autonomie sociale des personnes fragilisées par la maladie, le handicap, l'âge ou les accidents de la vie ; **b) ENTREPRENEURIAL** : s'engager dans la création et le développement de l'emploi sur son territoire, **c) ENVIRONNEMENTAL** : soutenir, initier et accompagner des actions environnementales sur son territoire. L'axe environnemental est en lien fort avec la politique RSE menée par la Caisse d'Epargne sur son territoire à travers l'eau dans tous ses états. Le présent appel à projets vise à : **i) susciter et aider des initiatives locales originales ; ii) Accompagner les projets du territoire prenant en compte la protection globale de la ressource en eau ; iii) Favoriser l'innovation, l'émergence de nouveaux porteurs de projet.** Le lieu du projet doit se situer sur le territoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes : **départements de l'Ain, l'Isère, le Rhône et les deux Savoie**. Les structures candidates ne devront pas avoir bénéficié d'une aide de la Fondation au cours **des 24 derniers mois**. Les actions pouvant être soutenues sont **les investissements matériels et immatériels** rendus nécessaires par ce projet. Date limite de candidature : **31 mai 2018**.

Informations complémentaires : <https://www.caissedepargnerhonealpes.fr/fondation-caisse-depargne-rhone-alpes/demande-de-don>

➤ **Essonne (CG91) // Associations de protection de l'environnement et du développement durable**

Le Département de l'Essonne souhaite soutenir financièrement les projets des associations essonniennes de l'environnement et du développement durable. Cet appel à projets **permet de financer chaque année, en fonctionnement et parfois en investissement, les projets portés par les associations essonniennes agissant dans les domaines de l'environnement et du développement durable**. Les critères d'éligibilité et de financement des projets sont de ce fait renforcés. Les projets s'articulent **autour d'une réponse apportée aux enjeux du territoire ou aux besoins des Essonniens**. Cet appel à projets comprend cinq axes : **i) Association de protection et valorisation des patrimoines naturels et paysagers (fonctionnement) ; ii) Association de protection et valorisation des patrimoines naturels et paysagers (investissement) ; iii) Association de jardins partagés, jardins pédagogiques ou jardins d'insertion (investissement) ; iv) Association de l'économie circulaire (fonctionnement) ; v) Association de sensibilisation transition énergie climat (fonctionnement)**. **L'aide au fonctionnement** est attribuée à un taux ne pouvant excéder **50 % du coût du projet présenté**. **L'aide à l'investissement** est attribuée au **taux maximum de 50% du coût de l'investissement projeté**. Les projets présentés peuvent prendre la forme des trois catégories suivantes : **a) Acquisitions foncières d'espaces à protéger ; b) Etudes, y compris les conceptions intellectuelles d'outils pédagogiques ; c) travaux de restauration ou de valorisation d'espaces naturels ou paysages**. Date limite de candidature : **31 mai 2018**.

Informations supplémentaires : <http://www.essonne.fr/fileadmin/Associations-portal/Subvention/denv/Reglement-2018-AAP-association-environnement.pdf>

➤ **Essonne (CG91) // Transition Energie climat**

Le Département investit un million d'euros par an jusqu'en 2021 pour favoriser la transition énergie climat de l'Essonne. Dans ce cadre, il renouvelle son appel à projets innovants et relevant de l'économie circulaire, de la production locale d'énergie renouvelables, de la mobilité décarbonnée ou encore de la rénovation durable. Les porteurs de projets – **collectivités, associations, bailleurs sociaux** - sont appelés à proposer **des modèles porteurs d'emplois durables non délocalisables, soucieux des enjeux environnementaux et sociaux**. Ils

devront s'appuyer sur des technologies et des pratiques innovantes, réduisant l'impact de nos activités et de notre production d'énergie. Les projets présentés doivent présenter des bénéfices pour le territoire en matière de : **i)** production locale d'énergie renouvelable ou de récupération, **ii)** économie circulaire, **iii)** mobilité décarbonée dans un souci d'égalité et/ou de solidarité territoriale, **iv)** construction ou rénovation énergétique de bâtiments (à vocation autre que l'habitat) avec un label à très haute performance énergétique préfigurant la réglementation thermique 2020 (« Énergie positive et réduction carbone », Bepos-Effinergie, bâtiment bas carbone...), **v)** recyclage d'espaces publics ou bâtis intégrant des solutions basées sur la nature et les solidarités. Date limite de candidature : **23 juillet 2018 à 16h30**.

Informations complémentaire : <http://www.essonne.fr/cadre-de-vie-environnement/lactualite-cadre-de-vie-environnement/news/appel-a-projets-pour-la-transition-energie-climat-en-essonne-1/>

➤ **La Guide // Agence des Micro-Projets – Session d'automne 2017**

L'Agence des Micro-Projets (AMP) gère des dotations **destinées à encourager des initiatives associatives de solidarité internationale**. Ces projets de développement **doivent répondre à un besoin local exprimé par un partenaire local dans un pays en voie de développement et avoir pour but l'autonomie des populations bénéficiaires ainsi que la pérennité de l'action**. Le montant des Dotations est compris **entre 2 000 et 15 000 €** représentant un **maximum de 75% du budget prévisionnel** du projet soumis (sans contraintes sur l'origine des 25% restants). Pour être éligibles, les projets doivent : **i)** géographiquement ouverts aux pays éligibles au CAD de l'OCDE; **ii)** avoir une durée **entre 1 à 3 ans**; **iii)** concerner **toutes les thématiques de l'aide au développement**, y compris les droits de l'homme (ne sont pas concernés les projets d'urgence ou de post-crise immédiate, les simples projets de construction ou d'équipement, les chantiers de jeunes, les études de faisabilité, les actions individuelles, le volontariat). Les dossiers des associations candidates doivent parvenir à l'Agence des Micro-Projets **avant le 30 septembre 2018**. Les dossiers sont intégralement déposés en ligne.

Informations complémentaires : <http://www.agencemicroprojets.org/reglement>

➤ **CDC - Développement solidaire // Développement économique et local, Éducation/Formation, Santé**

Animée, depuis 1985, par des salariés de la Caisse des Dépôts et de ses filiales, l'association CDC Développement solidaire a pour objectifs : **i)** d'apporter un soutien financier à la réalisation de projets de solidarité internationale destinés à améliorer les conditions de vie des populations dans les pays les moins avancés ; **ii)** d'agir en partenariat avec des associations françaises expérimentées dans les domaines de la santé, de l'éducation ou du développement de l'économie locale ; **iii)** de s'assurer que les habitants sont parties prenantes à la définition et à la réalisation de ces projets ; **iv)** d'entreprendre des actions d'information sur les pays concernés. Les conditions d'éligibilité des associations et des projets sont les suivantes : **a)** L'opérateur doit être une ONG française ayant au moins trois ans d'activités. **b)** L'opérateur doit assurer un autofinancement de son projet à hauteur **de 15 %**. **c)** La subvention doit être affectée à un projet défini. Le montant maximum de la contribution de CDC Développement solidaire est fixé à **20 000 €**. Date limite de candidature : **15 novembre 2018**.

Informations complémentaires : <http://www.cdcdeveloppementsolidaire.org/Conditions-de-selection-des>

➤ **Fondation OCIRP // « Les orphelins et leur famille, les professionnels et le grand public »**

La Fondation d'entreprise OCIRP – Au cœur de la famille apporte son soutien financier à des projets développés par des structures à but non lucratif et dédiés aux orphelins pour soulager leur souffrance et les aider à construire leur avenir. Les projets concernés s'inscrivent dans un champ très large : **i) Ils peuvent aider directement l'enfant orphelin et sa famille.** **ii) Les projets destinés à la formation des professionnels de l'enfance et de l'éducation** sont aussi concernés. **iii) Les projets culturels visant à sensibiliser un large public.** **iv) Des projets de recherche en sciences humaines et sociales** ayant pour objectif **d'approfondir les connaissances sur l'orphelinage.** Au-delà du soutien financier apporté, la Fondation met aussi en lumière les actions menées par ces associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs, et **favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques.** Pour constituer un ou plusieurs dossiers, connectez-vous sur fondation-ocirp.fr, rubrique Appel à projets. Date limite de candidature : **31 décembre 2018.**

Informations complémentaires : <http://www.fondation-ocirp.fr/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets#appels>

➤ **Fondation SNCF // Apprendre pour Grandir**

Cet appel permet de soutenir des projets centrés sur deux étapes décisives : **i) La petite enfance (jusqu'à 6 ans) :** pour faire aimer les mots sur un mode ludique et favoriser l'implication des parents. **ii) Les années collège (11-15 ans) :** pour consolider les savoirs de base. Cette année, et uniquement pour la tranche d'âge 11-15 ans, l'appel à projets s'ouvre sur des **ACTIONS NUMÉRIQUES.** Pour donner plus de souplesse aux associations, il est **ouvert de façon permanente.** Deux jurys sont organisés, **en juin et en novembre.** Tous les dossiers déposés avant le 31 mai, sont examinés au jury de juin. Passée cette date, les dossiers basculent automatiquement sur le jury du mois de novembre. De même, le jury de novembre examine les dossiers déposés avant le 31 octobre. Les projets déposés doivent se dérouler sur **le territoire national (y compris outre-mer).** Une demande de dotation ne peut excéder **un montant de 10.000€**, sachant que la dotation moyenne par association lauréate s'élève à **3 400€.** La dotation attribuée **ne peut dépasser 30%** du budget global du projet. Sans être un critère d'éligibilité, **les projets inter-associatifs** (c'est-à-dire portés par plusieurs associations) **sont encouragés.** Date limite de candidature : **30 décembre 2020**

Informations complémentaires : <http://projet.fondation-sncf.org/fr/>

Opportunités de financements continues sur l'année

➤ **Fondation Nature & Découverte // Coup de main à la nature**

La Fondation finance des projets proposés par des associations loi 1901 concernant : **i) La protection de la nature :** *Étude, inventaire ou réintroduction d'une espèce disparue. Aménagement, réhabilitation ou acquisition d'un site naturel, soutien aux initiatives émergentes respectueuses de la biodiversité cultivée.* **ii) l'éducation à la nature :** *Projets pédagogiques demandant une participation active des enfants dans la réalisation d'outils complémentaires de ceux déjà existants et qui permettent de découvrir et de mieux connaître la nature.* **iii) la sensibilisation des publics :** *Campagne de sensibilisation à la biodiversité pour le grand public ou à destination d'un public ciblé : édition de documents écrits, réalisation de supports audiovisuels ou multimédias, organisation d'expositions...* **Les projets "Coup de main"** (sollicitation d'une aide comprise entre **500 € et 3 000 €**) sont présélectionnés par l'équipe Fondation. Les demandes pour un projet "Coup de main" sont donc les bienvenues tout au long de l'année !

Informations complémentaires : <http://www.fondation-natureetdecouvertes.com/nos-criteres/deposer-un-dossier>

➤ **YCID – AFACE // Yvelines-Afrique pour un développement en commun**

Ce fonds s'adresse aux entreprises et associations membres domiciliées dans les Yvelines souhaitant mettre en œuvre un projet économique en Afrique. Il a pour vocation **de soutenir des initiatives de nature économique, potentiellement sources d'impacts sur la pauvreté en Afrique, mais aussi d'impacts sur la croissance yvelinoise**. Les critères d'éligibilité, déterminant la validité de la demande, applicables aux opérations présentées pour une demande de prêt d'honneur sont les suivants : **i) Avoir une finalité économique, c'est-à-dire impliquant la génération d'un flux financier propre permettant la prise en charge du remboursement du prêt accordé ; ii) Avoir pour destination un pays africain, hors territoires placés sous la souveraineté d'un pays non-africain. Le prêt accordé par le prêteur a le caractère d'un prêt d'honneur : il ne donne pas lieu à paiement d'intérêts sur le montant prêté, et n'est assis sur aucune garantie économique présentée par le porteur de l'initiative, hormis sa parole d'honneur.** Le bénéficiaire s'engage cependant à souscrire une assurance décès et invalidité permanente au bénéfice du prêteur pour couvrir ses risques personnels. **Pour les entreprises, le prêt d'honneur est accordé à titre individuel au représentant légal de la société ou de son établissement.** Doté à terme de **300 000€**, le fonds est en mesure d'accorder des prêts d'une **durée allant jusqu'à 5 ans**, comprenant une possible période de différé de remboursement, **d'un montant variant entre 15 000 € et 50 000€, à un taux de 0%** par initiative. L'instruction des dossiers est entièrement déléguée à l'AFACE : aucun dossier ne sera ni reçu ni transmis par YCID.

Informations complémentaires : https://www.yvelines.fr/wp-content/uploads/2017/YCID_YADEC.pdf

➤ **Fondation Agir sa vie**

Placée sous l'égide de la Fondation de France, la FASV soutient **les projets novateurs qui offrent à des personnes en situation d'exclusion, de grandes difficultés matérielles ou de détresse morale, la possibilité de sortir de leur situation et de devenir acteurs de leur propre vie et acteurs du développement durable de leur communauté familiale, locale, professionnelle...** L'aide de la Fondation AGIR SA VIE consiste en un appui financier pour un **"coup de pouce" au lancement d'un nouveau projet**, principalement sous la forme d'une subvention à l'investissement initial. Elle soutient uniquement **des projets collectifs** qui correspondent à des actions pérennes. Le montant de la subvention accordée va de **2 000 à 15 000 euros** par projet. Le taux de financement est plafonné à **50% du budget total** de l'action. Les modalités de dépôt du projet varient selon que votre projet a lieu en France ou à l'international : **i) Si votre projet a lieu en France** : déposez votre dossier directement auprès de la Fondation en suivant ses instructions. **ii) Si votre projet a lieu à l'international** : déposez votre dossier en suivant les modalités de l'Agence des Micro Projets (même si vous ne souhaitez pas déposer un projet à l'Agence des Micro Projets). Dans l'étape concernant le budget de votre projet, remplissez la ligne correspondant à la Fondation Agir sa Vie avec le montant que vous souhaitez.

Informations complémentaires : <http://www.fasv.org/>

➤ **Fondation Air Liquide // Environnement, Santé, Développement local**

La Fondation Air Liquide a pour ambition d'accompagner des projets dans tous les pays où le Groupe est présent. Dotée d'un budget de près de **trois millions d'euros sur cinq ans**, elle attribue des moyens financiers, matériels ou humains aux projets qu'elle soutient. La Fondation Air Liquide prête **une attention**

particulière aux initiatives à **caractère nouveau** et aux projets de développement nécessitant un « **coup de pouce** » pour **démarrer leur activité**. Pour être examiné par la Fondation, tout dossier de candidature doit remplir les 6 critères de sélection suivants : **i)** Le projet s'inscrit dans l'un des **3 domaines d'intervention de la Fondation**. **ii)** La structure porteuse du projet a un statut juridique défini et poursuit un but non-lucratif. **iii)** la localisation : pour la recherche scientifique, l'organisme porteur du projet doit être localisé dans l'espace économique européen. Pour les micro-initiatives de développement local : le projet doit se dérouler dans un pays où le group Air liquide est présent, à proximité d'une des filiales du groupe. Voir **les pays où le Groupe est implanté**. **iv)** le projet doit être précis, structuré et complet. **v)** le projet doit s'inscrire dans la durée. **vi)** La dotation doit être affectée en majorité à **des investissements** tels que du mobilier, des matériaux de construction, etc. Ces investissements doivent être réalisés après la confirmation du soutien de la Fondation Air Liquide. La Fondation ne **prend pas en charge les frais de fonctionnement** du projet. **Les dossiers de candidature peuvent être soumis à la Fondation tout au long de l'année.**

Informations complémentaires : <https://www.fondationairliquide.com/fondation-depot-projet/criteres-selection-projets#content>

➤ **Fondation Carrefour**

La Fondation d'entreprise Carrefour agit **contre les inégalités liées directement ou indirectement à l'alimentation**. Pour faire chaque jour reculer l'exclusion sur ces questions, la Fondation **vient en aide aux personnes en situation de précarité à travers les dons et de collectes de produits de grande consommation**. Elle soutient également **le développement des épiceries solidaires et appuie en outre le développement des productions agricoles**. La Fondation promeut par ailleurs les métiers de bouche. Enfin, pour favoriser une alimentation saine et équilibrée, la Fondation met en œuvre des programmes nutritionnels. Dans ce périmètre d'action, la Fondation **soutient des associations locales à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'alimentation**. Elle apporte ainsi un soutien financier à **des structures têtes de réseaux qui se distinguent par la qualité et la pérennité de leurs actions, cela afin de les accompagner dans leur développement et dans la consolidation de leur démarche.**

Informations complémentaires : http://www.fondation-carrefour.org/fr/project_submission

➤ **Affaires mondiales Canada du MAECD – Développement International**

Dans le cadre de son plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide et afin de cibler davantage son aide internationale, le gouvernement du Canada a établi cinq priorités qui orientent son travail en développement international : **i) accroître la sécurité alimentaire ; ii) un avenir sûr pour les enfants et les jeunes ; iii) favoriser une croissance économique durable ; iv) promouvoir la démocratie ; v) consolidation de la paix, stabilité et sécurité**. En plus de ces thèmes prioritaires, le Canada continue d'intégrer trois thèmes transversaux dans tous ses programmes et dans toutes ses politiques : **1) Accroître la viabilité de l'environnement ; 2) Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ; 3) Appuyer le renforcement des institutions et des pratiques en matière de gouvernance**. A cet effet, en dehors des appels à propositions, il est possible de demander un financement pour un projet de développement international en soumettant une proposition non sollicitée. Avant de consacrer temps et ressources à élaborer une initiative de développement international pour ensuite présenter une demande de financement à Affaires mondiale Canada, consultez les pages suivantes : **Pays ciblés** et **Thèmes prioritaires**. Les projets **ne peuvent excéder 5 ans maximum**. Affaires mondiales Canada **ne fixe pas de financement minimal ou maximal**. Vous devez

préciser votre budget, d'après les capacités de votre organisation et les besoins de l'initiative que vous proposez. **Les projets sont reçus et traités tout au long de l'année.**

Informations complémentaires : http://international.gc.ca/world-monde/funding-financement/apply_funding-demande_financement.aspx?lang=fra

➤ **Yvelines // Fonds d'aide aux jeunes**

Vous avez **entre 18 et 25 ans révolus** et vous rencontrez des difficultés pour vous insérer. Si vous voulez entreprendre un projet d'insertion professionnelle ou sociale, le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) peut vous soutenir dans cette démarche. En fonction de votre situation, le FAJ intervient de deux manières : **i) il propose une aide financière pour réaliser votre projet d'insertion.** Selon les cas, **ii) celle-ci vous est versée directement sous forme de prêt ou de subvention.** Elle peut aussi **être attribuée à l'organisme qui prend en charge votre projet** ; il verse une aide temporaire, si votre situation l'exige. Dans chaque cas, il prévoit **la mise en place d'un accompagnement social pendant le déroulement de votre projet d'insertion.** Pour en bénéficier, vous devez : **a) Résider dans les Yvelines ; b) être âgé de plus de 18 ans et de moins de 25 ans révolus ; c) rencontrer des difficultés financières importantes ; d) avoir un projet d'insertion dans le domaine social ou professionnel.**

Informations complémentaires : <https://www.yvelines.fr/jeunesse/dispositifs-jeunes/as-fajeunes/>

➤ **COALLIA // Appel à projets – Co-développement**

Pour la 7^{ème} année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : **• de l'éducation et de la formation • des équipements collectifs (eau, électricité...) • de la santé • du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence.** Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe).** La subvention de Coallia pour chaque projet est **limitée à 5 000 euros** et ne pourra **excéder 50 % du coût total du projet.**

Informations complémentaires : <http://www.coallia.org/107-le-codeveloppement-prolongement-de-notre-vocation-sociale-et-solidaire.htm>

➤ **Aides des représentations diplomatiques**

Les ambassades, à travers de nombreux programmes de coopération au développement, accordent des subventions aux ONG dans différents pays. A titre d'exemple, Les Etats-Unis offrent un important support financier et technique pour les projets de renforcement de la société civile. Les représentations américaines lancent des appels à projets pour appuyer les ONG locales travaillant sur les problématiques de stabilisation de conflits, de démocratie, de droits de l'homme, de croissance économique et de sécurité. Les ambassades canadiennes dispensent quant à elles un appui technique et financier à des petites ONG dans les pays en développement à travers le Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL). **Les appels à projets sont généralement ouverts toute l'année et les thématiques varient selon la zone géographique.**

Informations complémentaires : <https://www2.fundsformgos.org/cat/which-foreign-embassies-you-should-approach-to-apply-for-grants/>

➤ **Fondation Itancia**

La Fondation Itancia est un fonds de dotation écologique créée en 2011. Elle soutient des **projets concrets et innovants en France et sur le continent africain : des initiatives de terrain qui visent, chacune à leur échelle, à préserver notre planète**. Elle met en lumière des projets qui nous prouvent que faire autrement est possible. Le montant des bourses attribuées par la fondation **n'est pas communiqué** mais la fondation **ne prend pas en charge la totalité du budget du projet** et peut demander de destiner les fonds à un volet particulier du projet. La fondation accepte des projets **tout au long de l'année**.

Informations complémentaires : <http://www.fondsdedotationitancia.com/demande-de-soutien.php>

➤ **Fonds de dotation Saur Solidarités**

Le fonds de dotation du groupe Saur, **a pour vocation le développement, la création ou la participation à toutes actions en lien avec l'intérêt général, en France et à l'étranger**. Ces actions peuvent s'exercer dans **les domaines d'intervention du groupe Saur (eau, propreté, ingénierie, loisirs & société...)** ou **concerner toutes démarches de solidarité, telles que l'accès à l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets, l'innovation sociale, l'insertion professionnelle ou la protection de l'environnement**. Le fonds pourra être contributeur d'actions initiées par les collectivités territoriales, dans le cadre de la coopération décentralisée, de la loi Oudin / Santini / Canfin ou de toutes autres démarches d'intérêt public menées par leurs soins. Initiées par d'autres structures publiques ou privées d'intérêt général (association, fondation, ONG...). Les thèmes retenus pour cet appel sont : **i) Insertion professionnelle et emploi local ; ii) l'accès à l'eau et le traitement des déchets dans les pays défavorisés ; iii) l'innovation territoriale**. Les projets peuvent être transmis **soit par un collaborateur du groupe Saur, soit directement par le porteur de projet**.

Informations complémentaires : <http://www.saur.com/le-groupe/saur-solidarites/>

Autres opportunités (prix, concours, Bourses...)

➤ **GESCOD // Définition d'une stratégie d'accompagnement des acteurs du Grand-Est par GESCOD**

Le réseau régional multi-acteur Gescod (<https://www.gescod.org>) lance un appel à manifestation d'intérêt pour la définition d'une stratégie d'accompagnement des acteurs du Grand-Est par Gescod, avec l'accompagnement du F3E. Le document à télécharger ci-dessous présente cet appel à manifestation d'intérêt et les modalités de réponse. Il est demandé d'envoyer les manifestations d'intérêt en version électronique avec en objet «GESCOD-F3E/APP» au plus tard le **mardi 8 mai à minuit** (heure française) à l'attention simultanée de : Vanessa Gautier, Chargée d'étude, F3E : v.gautier@f3e.asso.fr ; Denis Shultz, Directeur, Gescod : denis.schultz@gescod.org.

Informations complémentaires : <https://f3e.asso.fr/recherchons-consultants/appe/502>

➤ **Fonds de dotation Qualitel // Prix pour l'autonomie des seniors**

Le Fonds de dotation Qualitel lance un appel à projets pour soutenir financièrement **des initiatives œuvrant en faveur du logement des personnes défavorisées** (sans-abris, seniors précaires, jeunes sans ressources et femmes isolées, réfugiés et migrants, personnes handicapées, personnes mal-logées, etc.). En plus des deux prix évoqués plus haut, 4 catégories seront récompensées : **i) Faciliter l'hébergement et l'accès un logement décent et de qualité ; ii) Éduquer et former aux bons usages du logement ; iv) Promouvoir l'écohabitat et les**

projets de recherche visant à améliorer la qualité du logement (construction, sécurité, santé, respect des équilibres et des milieux naturels, énergies renouvelables, etc.) ; v) Mettre les outils numériques au service du relogement, de la formation au « savoir-habiter » et de la recherche améliorant la qualité de l'habitat. Pourvu d'une dotation globale **90 000 euros**, cet appel à projets permettra de soutenir financièrement au **moins 9** initiatives à raison de **10 000 euros/initiative**. Date limite de candidature : **31 mai 2018**.

Informations complémentaires : <https://www.qualite-logement.org/qui-sommes-nous/fonds-de-dotation/appel-a-projets-printemps-2018.html>

➤ **Organisation Internationale de la Francophonie // 11e Prix de la traduction Ibn Khaldoun-Senghor français<>arabe**

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et l'Organisation arabe pour l'Éducation, la Culture et les Sciences (ALECSO) annoncent le lancement du 11e Prix de la traduction Ibn Khaldoun-Senghor français<>arabe. Ce prix, qui récompense traditionnellement la traduction d'une œuvre en sciences humaines et sociales, s'ouvre cette année **également à la littérature**. Date limite de candidature : **30 juin 2018**.

Informations complémentaires : <https://www.francophonie.org/lancement-11e-prix-ibn-khaldoun-senghor-48543.html>

➤ **Fondation Groupe France Télévisions // Filme ton quartier**

France 3 et ses antennes régionales se mobilisent pour la troisième édition du concours « Filme ton quartier ». Le concours propose cette année de réaliser **un documentaire de 3 mn 30 sur le thème de la Rencontre**. Une démarche qui favorise l'accès des jeunes à la culture et à l'audiovisuel, en donnant la même chance à tous les participants, amateurs ou professionnels, sur tout le territoire français. Le concours **est ouvert à tous à partir de 16 ans** dès lors qu'on réside en France métropolitaine ou Dom-Tom, Les films peuvent être réalisés **avec une caméra, un appareil photo ou un smartphone. La durée des films est de 3 mn 30**. Les **10 lauréats** sélectionnés verront leurs films diffusés sur France 3 et sur les antennes et sites régionaux de la chaîne. Le **Grand Prix** sera **une bourse d'aide à l'écriture de 7000 euros**, la diffusion du documentaire gagnant. I) La Fondation Groupe France Télévisions décernera son prix et remettra une dotation financière **de 7000 euros ainsi qu'une caméra professionnelle**. II) France Télévisions Nouvelles Écritures décernera également son prix ainsi qu'une dotation financière et une convention d'écriture. (cf règlement sur le site). Les participants peuvent adresser leurs films d'une durée maximale de 3 min 30 **jusqu'au 12 septembre 2018** et s'inscrire sur le site www.filmetonquartier.fr en remplissant le formulaire et en indiquant l'url de leur vidéo postée sur Youtube.

Dernière minute

➤ **Essonne (CG91) // Favoriser la pratique sportive des femmes**

Le Département de l'Essonne alloue **50 000 €** à un appel à projets en faveur de l'activité physique des adolescentes et des femmes rencontrant des freins pour s'investir dans une pratique sportive régulière. Avec cet appel à projets, le Département entend **réduire ces inégalités et permettre aux femmes comme aux adolescentes de s'épanouir en pratiquant une activité physique**. Ces derniers peuvent porter sur des pratiques sportives proposées dans un cadre fédéral comme sur des pratiques moins codifiées telles que la remise en forme ou toutes autres activités relevant du secteur des loisirs. Date limite de candidature : **27 avril 2017**.

Informations complémentaires : <http://www.essonne.fr/culture-loisirs-tourisme/lactualite-culture-loisirs-tourisme/news/favoriser-la-pratique-sportive-des-adolescentes-et-des-femmes/>

➤ **E&D // Carrefour des projets 2018**

Vous avez envie de vous investir dans un projet de solidarité internationale et de le réaliser avec un partenaire de qualité ? De rencontrer des jeunes engagé-e-s **en France, au Maroc et en Guinée et de tisser des liens partenariaux pour co-construire des projets de Solidarité internationale** ? Alors en route pour découvrir le « Carrefour des Projets » et son nouveau cycle 2018. Inscrivez-vous en remplissant **ce formulaire en ligne avant le 30 avril 2018 !**

Informations complémentaires : <https://www.etudiantsetdeveloppement.org/articles/appeLCDP>

➤ **Fondation l'Oréal // Beauty For a Better Life**

La Fondation L'Oréal souhaite développer des projets en lien avec le domaine du socio-esthétique, de la coiffure, du maquillage, du bien-être ou du conseil en image. Ce projet est **destiné aux personnes fragilisées physiquement, psychologiquement ou socialement pour leur véhiculer des notions de bien-être et d'estime de soi**. La somme de 340 000 euros sera reversée à toutes les structures lauréates sous forme **de dotations pouvant aller de 5 000 euros à 20 000 euros**. La fondation propose également un accompagnement personnalisé avec des experts, dont le CODES (cours d'esthétique à option humanitaire et social) afin de les aider dans la mise en place ou le développement de leur projet sur une période d'un an. Critères d'éligibilité : **i)** inscrire la beauté solidaire comme une discipline d'accompagnement vers le mieux-être ; **ii)** être une structure d'intérêt général à but non lucratif ; **iii)** agir sur le territoire français ; **iv)** justifier d'au moins 2 ans d'existence ; **v)** identifier au moins 30 bénéficiaires du projet **vi)** Proposer de mettre en place des séances gratuites de socio-esthétique animées par une socio-esthéticienne CODES, des activités de coiffure, de conseil en image ou toute autre activité liée à la mise en beauté ou la détente de publics fragilisés. Date limite de candidature : **30 avril 2018**.

Informations complémentaires : <https://www.fondationloreal.com/categories/beauty-for-a-better-life/lang/fr>

➤ **Diafrikinvest // Accompagne la diaspora qui entreprend**

Vous êtes d'origine **marocaine, sénégalaise, tunisienne et résidez en Europe** ? Vous avez **un projet d'entreprise au Maroc, au Sénégal ou en Tunisie qui peut faire la différence** ? Vous avez l'inspiration, la détermination et vous cherchez maintenant des contacts, des conseils, un accompagnement sur mesure qui répondent à vos questions et à vos besoins ? Ce qui vous manque pour vous lancer, c'est l'élan que vous propose Diafrikinvest. **50 entrepreneurs de la diaspora seront accompagnés dans leur parcours de création d'entreprise, de l'Europe vers l'Afrique**. Votre projet est peut-être celui que nous attendons. Donnez-lui un coup d'accélérateur ! **Comment candidater ? L'appel à projet est ouvert jusqu'au 30 avril 2018**. Complétez le dossier de candidature et retournez-le à diaspora@agenceacim.com. Votre dossier sera évalué par un comité de sélection international. Les critères de sélection : **Compétences // Impact // Innovation // Marché // Réalisme économique**.

Informations complémentaires : <http://yq5g.r.a.d.sendibm1.com/track/click/30c9rrl9c3ksrd> // www.diafrikinvest.com

➤ **Fondation Véolia // Prix de la solidarité étudiante**

Pour la dixième année, Veolia, en lien avec sa fondation, lance un appel à projets **afin d'encourager et soutenir l'implication des étudiants au service de projets d'intérêt général**. Les projets lauréats recevront un soutien financier et technique. Avec ce prix, Veolia cherche à encourager les associations, **en France comme à l'étranger**, constituées d'étudiants de l'enseignement supérieur dont les missions s'inscrivent dans l'un des trois domaines suivants : **i)** l'urgence humanitaire et l'aide au développement ; **ii)** le lien social et l'accompagnement vers l'emploi ; **iii)** la protection de l'environnement et de la biodiversité. Un jury

sélectionnera 3 projets. Pour ce dixième anniversaire, des associations étudiantes présélectionnées seront invitées à venir soutenir leur projet. Les lauréats bénéficient **d'un soutien financier sous forme de subvention** selon les contraintes et particularités propres à chaque projet et **d'un soutien technique** qui implique des experts du groupe Veolia dans le monde grâce au mécénat de compétences. Date limite de candidature : **30 avril 2018.**

Informations complémentaires : <https://www.fondation.veolia.com/fr/fondation/prix-fondation/prix-solidarite-etudiante>

➤ **Fondation Gulbenkian // Prix Gulbenkian**

La Fondation Gulbenkian à Lisbonne remet chaque année son Prix Gulbenkian, qui distingue **des personnes individuelles et des organisations à but non lucratif** dans les catégories **des Droits de l'homme** et de **la Cohésion, la connaissance et la soutenabilité**. Dans la catégorie des Droits de l'homme, le prix Gulbenkian distingue plus particulièrement une personne individuelle ou une organisation à but non lucratif ayant un impact international dans la promotion des droits de l'homme. **Cette année, cette catégorie est dédiée aux questions de libertés d'expression, d'information et de la presse.** En 2017, un nouveau cycle de ces Prix a été initié, qui durera cinq ans, au cours desquels un **Prix Calouste Gulbenkian**, d'un montant de **100 mille euros**, sera décerné chaque année à des particuliers et des entités à but non lucratif qui se sont distingués **dans la défense et l'établissement des droits de l'homme, et trois autres prix Gulbenkian**, d'un montant de **50 000 euros chacun**, à des particuliers et des entités à but non lucratif qui se sont distingués au Portugal dans les domaines de la cohésion, du savoir et du développement durable. Date limite de candidature : **30 avril 2018.**

Informations complémentaires : <https://gulbenkian.pt/en/the-foundation/gulbenkian-prizes/>